

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 20 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE186086002**

Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30\$ (contrat: 4 516 541,25\$ + incidences: 884 430,05\$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186086002

Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30\$ (contrat: 4 516 541,25\$ + incidences: 884 430,05\$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

À sa séance du 1^{er} août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 9 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont unanimement salué la qualité du projet visé par le présent contrat. Ils ont apprécié la pertinence des choix pour la conception et l'aménagement de la rue qui naîtra de ce projet.

Ils ont bien compris que l'application, dans cet appel d'offres, d'un critère d'expérience des soumissionnaires, a entraîné la non conformité de certaines soumissions. Pour les membres, ce critère était approprié dans le présent dossier.

Les membres ont aussi bien compris que la réalisation de ce projet entraînera la cession à la Ville de l'emprise d'une nouvelle rue.

Enfin, les membres ont souligné la grande qualité de la présentation qui leur a été faite.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186086002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.